

PROCES VERBAL
Conseil Municipal du 14 Avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 Avril à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de TEILHET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur DUVERGER Bernard, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/04/2025

PRÉSENTS : DUVERGER Bernard, LESSORT Guy, CHAGNON CORNARDEAU Corinne, THEVENET Bernadette, CHARBONNIER Nelly, ROUDIER Renée, PEYRONNY Christian, CHARRAUX Daniel,

EXCUSÉS : LABOURIER Mickaël, BODY Thomas

ABSENT : GENNISSON Frédéric

SECRÉTAIRE DE SEANCE : CHAGNON CORNARDEAU Corinne

Ordre du jour :

- Vente d'herbe stade et lotissement
- Devis GUEDOUAH : Installation lumineuses bâtiments communaux
- Contrat DS Propreté 2025 Evolution des tarifs
- Entretien annuel de la Commune (FAURE / VALLENET / AUGER)
- Devis fleurs : CHANAT
- Entretien des massifs fleuris
- FIC 2025 : validation de l'entreprise pour les travaux du FIC
- Amendes de police
- Allée principale du vieux cimetière
- Entourages bacs OM
- Cartes cadeaux jeunes de 3 à 17 ans
- Examen et vote du CFU 2024
- Affectation des résultats 2024
- Subventions aux associations
- Vote des taux d'imposition 2025
- Examen et vote du Budget Primitif et annexes de l'exercice 2025
- Questions diverses

Le PV de la réunion du 20/02/2025 est validé

➤ **Vente d'herbe stade et lotissement**

La mise en vente d'herbe sur pied excluant tout pâturage sur la parcelle de terrain communal située au bourg d'une superficie d'environ 13 000 m² et sur la parcelle située au stade d'une superficie de 15 000 m². L'information sera donnée aux agriculteurs de la commune.

Une réponse est attendue pour le 8 mai 2025 dernier délai. La première récolte de cette parcelle doit être terminée et levée au 14 JUILLET 2025. Les offres se feront sous pli cacheté auprès de la Mairie de Teilhet. Pour chaque parcelle l'offre la plus élevée sera retenue.

Les agriculteurs seront informés de cette distribution par un courrier.

➤ **Devis GUEDOUAH : Installation luminaires bâtiments communaux**

En 2024, le Conseil départemental a mis en place une subvention pour l'installation de Leds dans les bâtiments communaux. Un devis a été demandé à l'entreprise GUEDOUAH pour un montant de 3163.63€ HT.

Lors de la session d'avril 2025, le Conseil départemental a octroyé une subvention de 2530.90€ à la commune pour l'installation des LEDS dans les bâtiments communaux.

➤ **Contrat DS Propreté 2025 Evolution des tarifs**

Sonia DAUBERTE doit reprendre son activité le 1^{er} mai suite à son congé maternité.

Elle a informé la mairie que suite à l'instauration d'un seuil unique pour la TVA, son entreprise risque d'être impactée par cette nouvelle mesure, ce qui pourrait entraîner une hausse des coûts de sa prestation.

➤ **Entretien annuel de la Commune (FAURE / VALLENET / AUGER)**

Plusieurs entreprises ont été démarchées pour l'entretien des espaces verts de la commune :

- Faure Didier à Menat
- Auger Paysage à La Celle
- Parcs et jardins de Combrailles de Pionsat

	Entreprise FAURE Didier	Auger Paysage	Parcs et jardins des Combrailles
Entretien du Cimetière		Entretien des allées - 3 passages 1500€	3304€
Entretien du Bourg		3300€	X
Entretien des Ayes		500€	
Entretien du Stage		875€	3800€
Entretien de la Vialle		583.34	
TOTAL HT		6758.34 €	7104€
TOTAL TTC	10 587€	8910 €	8524.80€

Deux entreprises ont été retenues, Parcs et Jardins et AUGER Paysage pour l'entretien des espaces verts de la Commune, suivant la répartition ci-dessous :

- Parcs et Jardins : Stade, Les Ayes, La Vialle pour un montant de 3800 € HT
- AUGER Paysage : Le Bourg et le cimetière pour un montant de 4800 € HT

➤ **Devis fleurs : CHANAT**

Christophe CHANAT, entreprise Sioule Végétale propose un devis de 624€ HT, soit 686,40€ TTC pour le fleurissement des demi-vasques, jardinières et suspensions.

Le devis est validé.

➤ **Entretien des massifs fleuris**

Mme Marie REULEN qui assurait l'arrosage des plantations fleuries ne souhaite pas renouveler son contrat. La commune doit donc trouver une nouvelle personne pour occuper cet emploi saisonnier. Il serait bien que ce poste soit occupé par une personne de la commune et qui aurait besoin d'un complément de salaire. Les personnes intéressées devront s'adresser au maire avant le 15 mai 2025.

Le contrat sera de 10H/semaine du 1^{er} juin au 30 septembre 2025.

➤ **FIC 2025 : validation de l'entreprise pour les travaux du FIC**

Dans le but d'améliorer l'état de viabilité du réseau de la voirie communale, il a été décidé d'effectuer des travaux sur les voies communales (référencées au plan de classement 2024) :Les principaux travaux comprennent le terrassement, l'empierrement, l'imprégnation et enduit bicoche, la création de fossés, ainsi que la pose de bordures.

VC 205 - chemin de Chez Moigner jusqu'à la route des Cassieux - VC 20 - chemin du Proche - VC 202U - Les Ayes - Rue de l'Enfer - VC 247 - Chez Moigner - chemin du bois des Barres - VC 22 - La Maison Rouge - chemin de La Maison Rouge - VC 223 - chemin de Mazaubel jusqu'à La Vialle - VC 213 - Chez Charles - après voie de chemin de fer.

Deux entreprises ont été sollicitées pour des devis :

- Entreprise MONTEIL : Le devis présenté s'élève à 79 674,50 € HT
- Entreprise ALZIN : le devis présenté s'élève à 75 223,75 € HT

Le devis d'ALZIN est validé.

➤ **Amendes de police**

Dans le cadre de l'aménagement et mise en sécurité de la RD 987 en traverse du bourg de Teilhet, il convient de réaliser divers aménagements pour sécuriser l'accès des piétons et des personnes à mobilité réduite en réalisant un trottoir le long de la RD 987.

Le montant de ces aménagements est estimé à 12 250 € HT soit 14 700 € TTC. Ces travaux pouvant être subventionnés à hauteur de 75%, plafonnés à 7 500,00 € au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Le Conseil Municipal décide de faire réaliser ces travaux visant à améliorer la sécurité dans le bourg.

➤ **Mise en enrobé des allées du cimetière**

Le maire propose une mise en enrobé de l'allée principale du cimetière. Un devis de 11 127€ est proposé. Il va être demandé à la Communauté de communes Pays de Saint-Eloy si ce projet pourrait entrer dans leur fonds de concours.

➤ **Entourages bac OM**

Il est décidé de mettre des entourages autour des bacs OM.

L'entreprise Vindrié pourrait faire la dalle.

Il faudra choisir l'entourage : Bois/PVC/ Métal.

➤ **Cartes cadeaux jeunes de 3 à 17 ans**

Les 2 dernières années des cartes cadeau d'un montant de 50€ valables auprès de l'enseigne Cultura ont été attribuées aux enfants scolarisés de 3à17 ans habitants la commune de Teilhet. Le conseil municipal décide de renouveler cette opération en 2025 dans les mêmes conditions.

➤ **Examen et vote du CFU 2024**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		63 523,72	57 312,37		57 312,37	63 523,72
Opérations de l'exercice	197 688,98	331 112,42	132 531,12	172 930,78	330 220,10	504 043,20
TOTAUX	197 688,98	394 636,14	189 843,49	172 930,78	387 532,47	567 566,92
Résultats de clôture		196 947,16	16 912,71			180 034,45
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	197 688,98	394 636,14	189 843,49	172 930,78	387 532,47	567 566,92
RESULTATS DEFINITIFS		196 947,16	16 912,71			180 034,45

➤ Affectation des résultats 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Daniel CHARRAUX
après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024 dressé par Bernard DUVERGER, Maire,
statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,
Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	196 947,16
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (331 112,42 - 197 688,98)	133 423,44
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	63 523,72
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-16 912,71
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (172 930,78 - 132 531,12)	40 399,66
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-57 312,37
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 0,00)	
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-16 912,71

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	16 912,71
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	180 034,45
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

➤ Subventions aux associations

Chaque année, la commune de Teilhet octroie une subvention de 350 € à chaque association communale, soit un montant de 2450€

Les Crins de la vallée

L'association des ainés

Marcher ensemble à Teilhet

Les anciens ACPG-CATM-OPEX

L'association de pêche

La société de chasse

Le comité des fêtes

Par ailleurs, elle assure la location de l'étang de Malaguette pour une montant de 1880€ par an.

Le Conseil municipal décide de maintenir ce montant de subvention, sachant que la salle des fêtes est mise à disposition à titre gracieux.

➤ Vote des taux d'imposition 2025

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes pour l'année 2025. Le vote des taux se fait sur la taxe foncière (bâtie et non bâtie) et à nouveau sur le taux de la taxe d'habitation (pour les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale).

-TAXE FONCIERE BATIE = 29,79 %

-TAXE FONCIERE NON BATIE = 84,20 %

-TAXE HABITATION (résidences secondaires) = 8,32 %

Le produit attendu sur la base de ces taux est de 86 782 € pour 2025

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, de ne pas augmenter les taux d'imposition 2025.

➤ Examen et vote du Budget Primitif et annexes de l'exercice 2025

Fonctionnement 456 759,38 €

Investissement 259 005,91 €

➤ **Questions diverses**

- Modification du règlement intérieur : interdiction de la cigarette électronique.
- Journée citoyenne : prochaine date samedi 26 avril 2025
- Distribution du bulletin municipal dans résidences principales. Pour les résidences secondaires, un mot est à laisser pour venir retirer le bulletin en mairie.
- Distribution de composteurs : le SICTOM viendra le vendredi 16 mai à 17H30 pour remettre des composteurs aux personnes qui les auront réservés. Un flyer est à remettre en même temps que le bulletin municipal.

Le Maire



La secrétaire de séance



